



PUBLIC HEARING NOTICE/AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Rural Plan Regulation for the unincorporated areas of Lamèque and Miscou Islands

Pursuant to Section 125 of the Community Planning Act, public notice is hereby given that the Minister of Local Governments and Local Governance Reform is considering the following proposed amendment to the Rural Plan Regulation for the unincorporated areas of Lamèque and Miscou Islands - *Community Planning Act*:

To rezone the land with PID 20031654 in Petite-Lamèque, as shown, from M1 – Mixed residential, commercial, industrial and institutional zone to AI - Integrated Development Zone to allow the installation of two travel trailers in addition to a single-family dwelling.

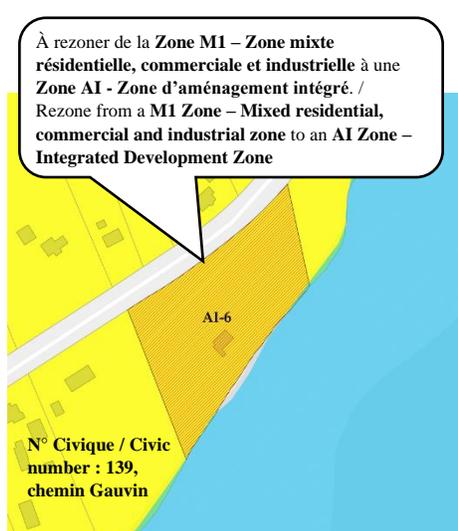
A public hearing on the adoption of the proposed amendment is scheduled for September 15, 2022, 6:30 p.m. in the Conference Room of the Lamèque Public Library at 46, du Pêcheur Street in Lamèque. This meeting will be held by the staff of the Acadian Peninsula Regional Service Commission on behalf of the Minister of Local Governments and Local Governance Reform.

Comments on the proposed amendment may be submitted in writing to Paul Jordan, Provincial Planning Director, Provincial Planning and Development Section, Department of Environment and Local Government - planning-urbanisme@gnb.ca or P.O. Box 6000, Fredericton, NB E3B 5H1 or Caraine Godin-Poirier, Acadian Peninsula Regional Service Commission, 220 St. Pierre Blvd. West, Local 134 - Door 5, Caraquet, NB E1W 1A5. Written comments may be sent to the above addresses until September 29, 2022.

This notice and the proposed amendment may be viewed during regular business hours at the Acadian Peninsula Regional Service Commission – 220, St. Pierre Blvd. West, Room 134 – Door 5, Caraquet, NB, E1W 1A5 (Phone: 727-7979).

Règlement du plan rural pour les secteurs non constitués en municipalité des Îles Lamèque et Miscou

Avis est donné par la présente, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'urbanisme*, que le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale envisage d'apporter la modification suivante au Règlement du plan rural pour les secteurs non constitués en municipalité des Îles Lamèque et Miscou – *Loi sur l'urbanisme* :



De modifier le zonage du terrain portant le NID 20031654 à Petite-Lamèque, comme l'indique le plan ci-contre, de M1 – Zone mixte résidentielle, commerciale, industrielle et institutionnelle à AI – Zone d'aménagement intégré en vue de permettre l'aménagement de deux roulottes de voyage en plus d'une habitation unifamiliale.

Une audience publique sur l'adoption de la modification proposée est prévue le jeudi, 15 septembre 2022, à 18h30 à la Salle de conférence de la Bibliothèque publique de Lamèque au 46, rue du Pêcheur à Lamèque. La rencontre sera organisée par le personnel de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne au nom du ministre

des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale.

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire parvenir, par écrit, leurs commentaires sur la modification proposée à Paul Jordan, directeur provincial de l'urbanisme, Section de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, ministère de l'Environnement et des gouvernements locaux – planning-urbanisme@gnb.ca ou au, C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1, ou à Caraine Godin-Poirier, Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, 220, boul. St-Pierre Ouest, Local 134 – Porte 5, Caraquet (N.-B.) E1W 1A5. Les commentaires écrits peuvent être envoyés aux adresses ci-dessus jusqu'au 29 septembre 2022.

Le présent avis et la modification proposée peuvent être consultés durant les heures normales de bureau à la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, située au 220, boul. St-Pierre Ouest, Local 134 – Porte 5, Caraquet (N.-B.) E1W 1A5 (téléphone : 727-7979).